



**Lundi 18 février 2019**

## **La SGDL vient en aide aux auteurs en difficulté**

Depuis sa création la SGDL porte une attention particulière aux auteurs les plus démunis et a inscrit au cœur de ses missions la défense du statut social des auteurs.

Dotée d'un service social qui accompagne les auteurs dans leurs démarches quotidiennes administratives, elle a également créé une commission des aides d'urgence.

Cette commission est composée d'administrateurs, dont la présidente et la secrétaire générale et de deux représentants du Centre National du livre (CNL). Elle se réunit une fois par mois pour étudier les dossiers préparés en amont par l'assistante sociale, qui aura au préalable évalué la situation lors d'un rendez-vous privé avec l'auteur, ou par téléphone pour les auteurs en région.

L'aide d'urgence de la SGDL est ponctuelle et s'adresse aux auteurs de livres ayant publiés à compte d'éditeur, ainsi qu'à leurs familles.

Le soutien financier voté par la commission est destiné aux personnes en situation de précarité passagère, suite à un évènement ayant déstabilisé le budget : maladie, séparation, surendettement, baisse importante des revenus en droits d'auteur, divorce...

L'assistante sociale de la SGDL peut également solliciter, pour soutenir l'auteur, des dispositifs de droit commun et l'orienter, si nécessaire, vers d'autres services sociaux ou administratifs (La Caisse d'Allocations Familiales, Pôle emploi, etc.).

Si vous estimez que votre situation le nécessite, nous vous encourageons vivement à contacter le service social de la SGDL afin de prendre rendez-vous avec Mirlène Dorsainvil :

[social@sgdl.org](mailto:social@sgdl.org)

01 53 10 12 14 (sauf le mercredi)